



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2003/18
21 novembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Dix-neuvième session

Milan, 1^{er}-9 décembre 2003

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

**APPLICATION DES PARAGRAPHERS 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4
DE LA CONVENTION**

**PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'APPLICATION DU PARAGRAPHE 8
DE L'ARTICLE 4**

**Rapport de l'atelier sur les besoins des Parties non visées à l'annexe I et
les options qui s'offrent à elles en matière de diversification économique
ainsi que sur les programmes d'aide correspondants des Parties visées
à l'annexe II**

Note du secrétariat*

Résumé

Un atelier sur les besoins des Parties non visées à l'annexe I et les options qui s'offrent à elles en matière de diversification économique, ainsi que sur les programmes d'aide correspondants des Parties visées à l'annexe II, s'est tenu à Téhéran (Iran) les 18 et 19 octobre 2003. Le lien entre la diversification économique et le développement durable, et plus précisément la diversification économique envisagée sous l'angle des effets néfastes des changements climatiques et des incidences de l'application de mesures de riposte, ont été au centre des débats. On trouvera également dans le présent document la liste des questions qui, d'après les participants, devraient être étudiées plus avant.

* L'atelier s'est tenu plus tard que prévu, d'où la soumission tardive du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. MANDAT	1	3
II. ORGANISATION DES TRAVAUX DE L'ATELIER.....	2 – 3	3
III. RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE L'ATELIER.....	4 – 34	3
A. La diversification économique en général	4 – 15	3
B. La diversification économique et les effets néfastes des changements climatiques	16 – 19	6
C. La diversification économique et les incidences de l'application de mesures de riposte.....	20 – 29	7
D. Les limites de la diversification économique et le rôle des différentes parties prenantes	30 – 34	9
IV. PROGRAMMES D'AIDE DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE II À LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DANS LES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I	35 – 38	10
V. QUESTIONS À EXAMINER PLUS AVANT	39	11

I. MANDAT

1. La Conférence des Parties, par sa décision 5/CP.7, a prié le secrétariat d'organiser, avant la neuvième session de la Conférence des Parties, un atelier sur les besoins des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) et sur les options qui s'offrent à elles en matière de diversification économique ainsi que sur les programmes d'aide correspondants des Parties visées à l'annexe II, et de communiquer les résultats de cet atelier à la Conférence des Parties à sa neuvième session.

II. ORGANISATION DES TRAVAUX DE L'ATELIER

2. L'atelier a été accueilli par la République islamique d'Iran et s'est tenu les 18 et 19 octobre 2003 à Téhéran (Iran), avec l'appui financier du Gouvernement canadien. Présidé par M^{me} Daniela Stoycheva, Présidente de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), il a réuni 40 participants représentant des Parties, des organisations internationales et des instituts de recherche. Un document de base dressant un tableau d'ensemble de la diversification économique dans le contexte des changements climatiques a été distribué par le secrétariat au début de la réunion¹.

3. Les travaux se sont articulés autour des thèmes suivants:

- a) La diversification économique en général;
- b) La diversification économique et les effets néfastes des changements climatiques;
- c) La diversification économique et les incidences de l'application de mesures de riposte;
- d) Programmes d'aide des Parties visées à l'annexe II visant à répondre aux besoins de diversification économique des pays en développement.

III. RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE L'ATELIER

A. La diversification économique en général

4. Le débat a été axé sur la diversification économique prise au sens de diversification des produits et des exportations et, partant, des sources de recettes. Celle-ci correspond traditionnellement à la part de la production manufacturière dans le PIB et/ou dans le total des exportations de marchandises. L'indicateur de diversification économique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) est un indicateur composite calculé en fonction de la part de la production manufacturière dans le PIB, de la part de l'industrie dans le total des emplois, de la consommation annuelle d'énergie commerciale par habitant et de l'indice de concentration des exportations de marchandises.

¹ Ce document ainsi que le texte des communications faites au cours de l'atelier sont disponibles à l'adresse suivante: <http://unfccc.int>

5. Dans les communications qui ont été faites et au cours du débat, il a été souligné que, pour qu'il y ait vraiment diversification économique, encore fallait-il que les activités en question soient viables et durables, ce qui supposait qu'elles deviennent d'importantes sources de recettes d'exportation et de recettes publiques. Or il a été fait observer dans plusieurs communications que la plupart des projets de diversification économique entrepris jusqu'alors ne remplissaient pas ce critère et n'étaient donc pas durables.

6. Les participants ont longuement débattu du lien important entre diversification économique et développement économique. On a fait valoir que ce dernier était, à maints égards, un processus plus complet et plus complexe, qui englobait non seulement la transformation des structures économiques (dont la diversification des activités) mais aussi l'atténuation de la pauvreté et la réduction des disparités de revenus. En outre, le développement économique supposait une évolution du système de valeurs, des comportements et du cadre institutionnel, ingrédients importants pour le renforcement de la capacité d'adaptation. En conséquence, la diversification économique ne pouvait être dissociée du développement durable, qui était indispensable pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques et aux incidences de l'application de mesures de riposte. La question de la diversification économique dans le contexte des changements climatiques devrait donc être replacée dans le cadre plus général du développement durable.

7. Dans le même ordre d'idées, les participants se sont généralement accordés à reconnaître que les initiatives visant à faciliter la diversification économique ne pouvaient être efficaces que si elles étaient intégrées dans les plans nationaux de développement. À cet égard, on a dit que les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) devraient beaucoup contribuer à promouvoir la diversification économique dans les pays les moins avancés (PMA) et que cette approche pourrait par la suite être étendue aux autres pays en développement.

8. Les participants ont également admis que, même sans les problèmes supplémentaires liés aux changements climatiques, les pays en développement avaient besoin de diversifier leur économie. C'était le cas en particulier des pays exportateurs de pétrole et des PMA, dont le champ d'activité économique était très limité – hydrocarbures, agriculture et tourisme essentiellement. L'étroitesse de leur base économique non seulement les exposait aux fluctuations des prix sur les marchés d'exportation, mais aussi limitait leur capacité de développement durable à long terme. Les effets néfastes que les changements climatiques pouvaient avoir sur certaines des ressources agricoles et touristiques essentielles, ainsi que les incidences possibles des mesures de riposte sur la demande de combustibles fossiles étaient des raisons supplémentaires de poursuivre la diversification économique.

9. Dans la plupart des communications, on a souligné que quatre groupes de pays étaient particulièrement touchés par les changements climatiques: les petits États insulaires (du fait qu'ils étaient davantage exposés à une élévation du niveau de la mer et à des phénomènes météorologiques extrêmes); les PMA (faute d'une capacité d'adaptation suffisante); les pays exportateurs de pétrole (en raison des incidences potentielles de l'application de mesures de riposte) et les pays fortement tributaires du charbon (en raison de la lourde charge que représentait le remplacement de ce combustible aux fins de l'adaptation). Pour chacun de ces groupes, les besoins et les options envisageables en matière de diversification économique variaient en fonction des ressources disponibles, de l'histoire, de la taille du marché intérieur et

des capacités technologiques et institutionnelles. En outre, chaque groupe avait eu une expérience différente dans ce domaine.

10. À partir des années 70 les pays producteurs de pétrole avaient fait de gros efforts pour diversifier leur économie, puisant largement pour ce faire dans leurs importantes recettes pétrolières. Mais en dépit de ces efforts, leurs recettes d'exportation et leurs recettes publiques restaient fortement tributaires du pétrole (et du gaz).

11. Les PMA et, notamment, parmi eux, les petits États insulaires, avaient aussi admis la nécessité d'une diversification économique mais avaient généralement été incapables de mettre sur pied des programmes de fond à cet effet. Les obstacles étaient nombreux: pauvreté généralisée et faible croissance économique, manque de ressources financières et de compétences pour prendre pied sur les marchés étrangers, entraves au commerce, infrastructure médiocre, capacités techniques et institutionnelles insuffisantes et effets des catastrophes naturelles récurrentes. Cela dit, certains PMA et petits États insulaires, notamment le Bangladesh et Maurice, avaient réussi à bien diversifier leur économie en développant des industries à forte intensité de main-d'œuvre tournées vers l'exportation et des activités auxiliaires (y compris les services). Ce succès tenait à différents facteurs: collaboration entre le secteur public et le secteur privé, investissements soutenus dans les ressources à la fois humaines et matérielles (y compris les infrastructures), orientation vers les exportations, investissement étranger direct axé sur les exportations, accès privilégié aux marchés de certains pays développés et main-d'œuvre qualifiée relativement bon marché.

12. Dans les pays qui, comme la Chine, étaient de gros utilisateurs des combustibles fossiles (surtout du charbon), l'accent était mis sur la diversification des sources d'énergie et la mise en application de procédés de production et de technologies ayant un meilleur rendement énergétique. La Chine avait déjà intégré ses besoins d'adaptation aux changements climatiques dans ses plans nationaux de développement à long terme. En outre, au cours de la période 2000-2020, sa consommation d'énergie ne devrait que doubler en dépit du quadruplement escompté de la production. La stratégie de ce pays consistait entre autres à accroître la part du gaz naturel et des sources d'énergie renouvelables dans la consommation énergétique totale. Mais pour atteindre cet objectif un certain nombre d'obstacles devraient être surmontés. On a cité notamment le coût élevé des équipements importés, la lenteur de l'urbanisation et le contrôle centralisé.

13. Il ressort des communications qui ont été faites ainsi que du débat que la diversification économique pourrait prendre des formes très variées – intensification de la production agricole, cultures successives, diversification des activités minières ou développement des industries manufacturières et de service. Même dans une branche d'activité donnée, les possibilités de diversification étaient multiples. Par exemple, dans le secteur du tourisme, une diversification était possible grâce au développement de nouvelles formes d'activité (tourisme rural, écotourisme et tourisme culturel, parallèlement au tourisme balnéaire classique).

14. À cet égard, les activités entreprises pour atténuer les changements climatiques pouvaient aussi contribuer à diversifier le tissu économique local. L'Indonésie, par exemple, était en train de mettre sur pied un programme de diversification des activités de boisement et reboisement, fondé principalement sur la diversification des produits (cultures successives). Les différents modes d'exploitation forestière – reboisement, boisement, production de bois d'œuvre et

agroforesterie – permettaient de fixer le carbone pour un prix variant entre 5 et 25 dollars des États-Unis la tonne. À condition que la mise de fonds initiale ne soit pas à leur charge, ce type de projet pourrait intéresser les petits propriétaires.

15. Les participants se sont accordés à reconnaître qu'à l'heure de la mondialisation, et vu l'étroitesse du marché intérieur de nombreux pays en développement, les efforts de diversification économique dépendraient beaucoup des conditions des échanges internationaux. En fait, à quelques exceptions près, ces efforts n'auraient pratiquement aucune chance d'aboutir si, pour les mener à bien, les pays en développement ne pouvaient faire appel aux technologies, aux capitaux et aux marchés étrangers. À cet égard, il était impératif que les programmes d'aide à la diversification économique que les Parties visées à l'annexe II pourraient mettre sur pied à l'intention des pays en développement parties prévoient non seulement l'octroi d'une assistance financière et technique pour le renforcement des capacités structurelles et institutionnelles, mais aussi des mesures visant à améliorer l'accès aux marchés et à faciliter le transfert de technologies et les apports de capitaux privés.

B. La diversification économique et les effets néfastes des changements climatiques

16. Les participants ont reconnu que les changements climatiques auraient des effets très préjudiciables sur les PMA et les petits États insulaires. Trois secteurs d'activité économique seraient particulièrement vulnérables: l'agriculture (notamment la production de denrées alimentaires), le tourisme et les infrastructures. Les activités n'étant pas suffisamment diversifiées, c'était l'ensemble de l'économie qui risquait de se trouver fragilisée (exposée aux effets néfastes des changements climatiques – ceux-ci englobant la variabilité du climat et les phénomènes extrêmes – ou incapable d'y faire face). Cela dit, en renforçant leur capacité d'adaptation, les pays pouvaient devenir moins vulnérables.

17. Il a été admis que la diversification économique pouvait grandement contribuer à renforcer la capacité d'adaptation en réduisant le poids économique des activités sensibles aux conditions climatiques ainsi qu'en améliorant les perspectives économiques à long terme et la stabilité financière du pays. Mais cette capacité d'adaptation dépendrait aussi d'autres facteurs – ressources, technologies, information et compétences, infrastructure, institutions et respect du principe de l'équité – qui tous, concouraient au développement au sens large.

18. À cet égard, la situation des PMA a été jugée particulièrement préoccupante. Non seulement ces pays étaient très exposés aux effets néfastes des changements climatiques du fait de leur situation géographique et de leur économie fondée sur la monoculture, mais en outre ils disposaient d'une infrastructure socioéconomique très rudimentaire, devaient faire face à un épuisement rapide de leurs ressources naturelles et à un amenuisement tout aussi rapide de leurs ressources humaines, consécutif à la prévalence de maladies telles que le sida, et étaient très fortement tributaires de l'aide publique au développement. De l'avis général, il fallait donc accorder une attention particulière aux PMA dans le cadre de l'action entreprise pour promouvoir la diversification économique.

19. Il a été fait observer dans différentes communications que certaines des options envisageables pour diversifier l'économie (exploitation des forêts, tourisme balnéaire, activités manufacturières donnant lieu à l'émission de gaz à effet de serre (GES)) risquaient d'aggraver encore les changements climatiques. Il importait donc que les pays développés parties aident

les pays en développement parties à adopter des technologies plus propres pour se développer ainsi qu'à planifier et à entreprendre la diversification de leur économie de manière à tenir compte des impératifs à la fois d'adaptation et d'atténuation.

C. La diversification économique et les incidences de l'application de mesures de riposte

20. On a souligné dans les communications présentées que l'économie mondiale actuelle était fortement tributaire des combustibles fossiles, en particulier du pétrole, qui était la principale source d'énergie et devait le rester pendant encore plusieurs décennies. Le gaz naturel, qui était plus propre et donnait lieu à des émissions moins importantes de GES, serait de plus en plus utilisé comme source d'énergie mais, dans l'avenir, son essor risquait d'être limité par des frais d'exploration et de transport plus élevés. Les parts de l'hydroélectricité et des autres sources d'énergie renouvelables étaient censées augmenter mais leur contribution à l'offre énergétique globale resterait probablement minime jusqu'en 2030. De l'avis général des participants, vu l'importance stratégique du pétrole et du gaz pour l'économie mondiale, les pays développés, consommateurs, et les pays en développement, producteurs, se devaient de coopérer.

21. Dans une communication, on a mis en avant le fait que, selon certaines études, les mécanismes de Kyoto devraient avoir un impact relativement limité sur les prix du pétrole au cours de la première période d'engagement (2008-2012). Cela dit, l'évolution de la demande de combustibles fossiles et, partant, des recettes tirées de leur exportation, demeurerait très incertaine, car l'on ne savait toujours pas très bien comment les pays développés choisiraient de remplir les engagements pris au titre du Protocole de Kyoto. Or les quatre options qui s'offraient à eux (application conjointe, mécanisme pour un développement propre (MDP), échange de droits d'émission, politiques et mesures internes) n'avaient pas les mêmes incidences sur l'utilisation d'énergie. Cette incertitude était un sujet de préoccupation pour les pays exportateurs de pétrole, qui craignaient également que, suite à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, la baisse tendancielle des prix réels du pétrole, amorcée dans les années 80, ne se poursuive, d'où un manque à gagner encore plus important pour leur économie.

22. De l'avis général des participants, il était urgent que les pays exportateurs de pétrole, qui tiraient en règle générale 70 à 90 % de leurs recettes d'exportation et 65 à 75 % de leurs recettes publiques du pétrole et du gaz, diversifient leur économie. Conjugée à d'importantes fluctuations des cours, à la baisse des prix réels du pétrole et à l'épuisement imminent des réserves dans plusieurs pays, cette forte dépendance se traduisait par un mode de croissance économique instable, qui rendait plus difficiles la planification et la mise en œuvre du développement à long terme, notamment de l'adaptation aux changements climatiques.

23. En ce qui concerne les problèmes particuliers auxquels les pays exportateurs de pétrole devaient faire face, on a reconnu que, depuis les années 70, ces pays, en particulier les pays membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), avaient fait de gros progrès en matière de diversification économique, réussissant à augmenter la part du secteur non pétrolier dans le PIB grâce au développement d'industries à forte intensité de capital et d'énergie, d'industries auxiliaires, d'infrastructures physiques et sociales et de services publics et privés.

24. Toutefois, on a fait observer que ces activités économiques étaient fortement tributaires des subventions publiques et faisaient largement appel à des biens d'équipement importés et

à de la main-d'œuvre étrangère (responsables de la gestion et autres catégories de personnel). En outre elles avaient un coût élevé pour l'environnement, certaines des industries en question donnant lieu à d'importantes émissions et nécessitant de grandes quantités d'eau, ressource naturelle rare dans beaucoup de pays exportateurs de pétrole. Ces pays se devaient donc de repenser leur stratégie de diversification économique dans le contexte des changements climatiques.

25. Certains d'entre eux connaissaient des difficultés économiques. Leurs activités non pétrolières, qui, pour l'essentiel, ne relevaient pas du secteur manufacturier, ne contribuaient que pour une faible part aux recettes d'exportation et aux recettes publiques. Avec la baisse des prix réels du pétrole, les dépenses courantes en pourcentage du PIB avaient sensiblement diminué dans tous les pays membres du CCG entre 1992 et 2002. Autrement dit, vu le poids des salaires et l'importance du budget de la défense, les dépenses d'équipement en pourcentage du PIB avaient nettement reculé, sauf à Bahreïn et au Qatar. En fait, dans certains pays, les budgets demeuraient déficitaires.

26. Ce contexte n'était pas propice aux efforts de diversification économique. Les représentants de pays exportateurs de pétrole ont rappelé qu'au paragraphe 22 de la décision 5/CP.7, la Conférence des Parties avait «encouragé les Parties visées à l'annexe I et les Parties non visées à l'annexe I à coopérer en vue de créer des conditions favorables à l'investissement dans les secteurs où celui-ci pouvait contribuer à la diversification de l'économie». Ils ont dit que les pays développés parties se devaient de faciliter le transfert des technologies nécessaires pour rendre les industries existantes moins polluantes. Ils ont également demandé que l'on investisse dans des projets de fixation du carbone et dans la recherche de sources d'énergie de remplacement comme l'énergie solaire et l'énergie éolienne. Le représentant de l'Arabie saoudite, par exemple, a fait observer que son pays, bien que le mieux placé au monde en ce qui concerne la quantité de rayonnement solaire reçue, ne disposait pas des technologies ni des capitaux nécessaires pour exploiter cette forme d'énergie ni d'autres sources d'énergie propres.

27. Dans plusieurs communications, il a été fait état des multiples réformes engagées par quelques-uns des pays exportateurs de pétrole pour diversifier leur économie – réduction des subventions, instauration d'une concurrence accrue, mesures destinées à encourager l'investissement étranger direct (IED) et l'initiative privée, etc. (voir le paragraphe 33). Plusieurs pays avaient également mis en place des fonds de stabilisation pour faire face aux fluctuations des cours du pétrole. C'est ainsi qu'en Iran la totalité des recettes pétrolières supérieures au niveau prévu étaient absorbées par un fonds de stabilisation, qui en distribuait ensuite la moitié au secteur privé par le biais du système bancaire pour promouvoir la diversification économique. L'autre moitié allait à l'État, qui l'utilisait conformément à la loi, lorsque les recettes pétrolières n'atteignaient pas le niveau prévu.

28. Les participants ont également débattu de la meilleure manière de répartir la manne pétrolière. La façon dont, dans le passé, les recettes pétrolières avaient été utilisées pour financer la diversification économique a été jugée très coûteuse. On a fait valoir que les pays producteurs de pétrole pourraient donner les conseils suivants aux pays non producteurs: au lieu de miser sur les secteurs qui paraissent les plus prometteurs, appuyer les industries qui sont viables et durables et réfléchir à ce que les pouvoirs publics peuvent faire pour appuyer le développement

du secteur privé, attirer des investissements étrangers directs et développer davantage le secteur financier afin de faciliter une répartition rationnelle des ressources financières.

29. Quelques participants ont jugé contestable la pratique suivie par certains pays importateurs de pétrole membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui taxaient le pétrole tout en subventionnant le charbon, combustible qui donnait lieu à des émissions relativement plus importantes de gaz à effet de serre, et ont insisté sur la nécessité d'éliminer progressivement ce type de subvention. Les représentants de pays exportateurs de pétrole et les représentants des PMA ont dit craindre que le MDP ne profite surtout aux pays gros utilisateurs de charbon, tels que la Chine et l'Inde. Mais d'autres ont fait observer que la pratique en question était conforme au principe qui voulait qu'on limite le plus possible les frais d'atténuation et d'adaptation en retenant les solutions les moins coûteuses pour faire face aux changements climatiques.

D. Les limites de la diversification économique et le rôle des différentes parties prenantes

30. La diversification économique avait ses limites. Elle s'inscrivait dans le cadre du processus plus large de développement économique, lequel était générateur de diversité économique et concourait à maints autres égards au renforcement de la capacité d'adaptation (voir le paragraphe 6). Ainsi, à bien des égards, le développement économique durable constituait un objectif plus approprié. Cela dit, on a fait valoir que, vu les dispositions de la décision 5/CP.7, notamment de son paragraphe 22, il fallait prendre des mesures concrètes pour aller de l'avant dans l'examen de cette question. De l'avis de certains participants, il serait utile de créer un groupe d'experts de la diversification économique pour donner des conseils dans ce domaine, et les pays devraient entreprendre l'élaboration de programmes nationaux de diversification économique dans lesquels ils aborderaient les questions concernant le transfert de technologies, le renforcement des capacités, l'instauration de partenariats et l'amélioration des termes de l'échange.

31. Pour poursuivre la diversification de leur économie en tenant compte des changements climatiques, on a dit que les gouvernements des pays en développement devaient se placer dans une perspective à plus long terme et s'attacher à établir des plans nationaux de développement propres à faciliter l'essor d'activités économiques nouvelles qui donnent lieu à des émissions moins importantes et soient moins sensibles aux conditions climatiques. Il leur fallait aussi poursuivre leurs programmes de libéralisation et de privatisation afin de faciliter le passage d'une économie fondée sur le pétrole à une économie diversifiée, dans laquelle le secteur privé jouerait un rôle moteur. Dans cette optique, il convenait de préciser les rôles respectifs des pouvoirs publics, de l'investissement étranger direct et de l'aide au développement.

32. À cet égard, les participants ont été impressionnés par les efforts méthodiques entrepris à partir des années 90 par les pays membres du CCG pour accélérer la diversification de leur économie. Beaucoup d'aspects essentiels de l'action gouvernementale avaient été revus ou réformés – rôle de l'IED ainsi que du secteur public et du secteur privé, concurrence, administration, système d'enseignement et de formation et marché du travail. Parmi les principales réformes on a cité l'ouverture du marché immobilier aux non-résidents, désormais autorisés à devenir propriétaires, l'ouverture de l'économie à l'initiative privée, la suppression

de toute discrimination fiscale à l'encontre de l'IED, les mesures visant à encourager l'emploi indépendant et la création de petites et moyennes entreprises ainsi que l'intégration régionale.

33. On a fait observer cependant qu'il ne s'agissait pas forcément pour l'État de se désengager totalement car les motivations économiques et les capacités institutionnelles nécessaires pour coordonner efficacement les efforts de diversification économique et d'adaptation aux changements climatiques pouvaient faire défaut au secteur privé. En outre, certains participants ont souligné que la privatisation devait être conduite avec prudence afin que l'intérêt général à long terme soit préservé. Cela valait aussi pour l'IED.

34. Les participants ont par ailleurs insisté sur l'importance de l'aide au développement et de la bonne gouvernance pour diversifier l'économie dans le contexte des changements climatiques. Certains outils de développement tels que les systèmes de microfinancement et de microassurance pourraient également avoir un grand rôle à jouer, surtout dans les PMA.

IV. PROGRAMMES D'AIDE DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE II À LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DANS LES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I

35. Les participants ont réfléchi à la meilleure façon pour les Parties visées à l'annexe II de faciliter les efforts entrepris par les Parties non visées à l'annexe I pour diversifier leur économie. À cet égard, les représentants de l'Italie et du Japon ont l'un et l'autre souscrit à l'opinion selon laquelle la diversification économique n'était pas un processus distinct du développement économique et devrait s'inscrire poursuivi dans le cadre plus général du développement durable. Plus précisément, des projets de développement de caractère général pouvaient être entrepris à l'appui des activités d'adaptation aux changements climatiques.

36. Le représentant du Japon a proposé que les activités visant à promouvoir la diversification économique soient classées par ordre de priorités. Il était nécessaire de procéder à de nouveaux échanges de vues sur les initiatives déjà prises dans ce domaine et les enseignements à en retirer. Le Japon était également ouvert à toute proposition fondée sur les besoins des pays désireux de promouvoir la diversification de leur économie et sur leurs efforts en ce sens.

37. Dans sa communication, le Japon a cité plusieurs projets de collaboration en cours, dont le projet d'institut saoudien-japonais de l'automobile, le projet de développement du secteur du tourisme en Jordanie et le projet de création d'un centre de mise en valeur des ressources humaines dans l'agriculture à Haraz (Iran). Le premier de ces trois projets visait à appuyer le programme de «saoudisation» de la main-d'œuvre employée dans le secteur automobile en aidant à former un grand nombre de techniciens automobiles. Le projet de développement du secteur touristique en Jordanie comprenait six volets dont la création d'une zone touristique dans le centre-ville d'Amman, la construction d'un nouveau musée national et d'un complexe panoramique sur la mer Morte et la mise en valeur du quartier historique de Salt. Quant au centre d'Haraz en Iran, il s'agissait d'un centre de technologie pour la mise en valeur des ressources humaines aux fins du remembrement des terres et du développement sur ces terres de la riziculture. Quelques participants africains ont appelé de leurs vœux la mise en œuvre de projets analogues sur leur continent.

38. Dans sa communication, l'Italie a fait état de deux programmes de coopération en cours dans le domaine du changement climatique. Le premier, un programme de coopération sino-italien pour le développement durable ayant pour objet de promouvoir des réalisations communes dans le cadre des Conventions de Rio, consistait à expérimenter et mettre à l'essai de nouvelles technologies novatrices qui seraient appliquées à plus grande échelle au niveau national. Le second, le programme méditerranéen relatif aux sources d'énergie renouvelables, visait à développer les marchés des énergies renouvelables et les services correspondants dans les pays en développement et dans les pays en transition du bassin méditerranéen. Il avait pour but d'organiser la production d'énergie renouvelable de façon à obtenir des «certificats verts» ou des «unités de réduction certifiée des émissions» au titre du MDP. Le représentant de l'Italie a également déclaré que dans l'avenir il faudrait investir surtout dans le développement des sources d'énergie sans incidence sur le climat, en particulier les sources d'énergie renouvelables, et dans la mise au point de technologies elles aussi sans effet sur le climat.

V. QUESTIONS À EXAMINER PLUS AVANT

39. De l'avis des participants, on pourrait examiner plus avant les questions suivantes:

- a) Appui à fournir pour la prise en compte des impératifs de développement durable dans les projets de diversification économique des pays en développement;
- b) Création d'une instance au sein de laquelle les Parties pourraient faire part de l'expérience acquise en matière de diversification économique, des initiatives qu'elles ont prises en ce sens et des enseignements qu'elles en ont tirés, et déterminer les activités susceptibles de diversifier encore davantage l'économie et d'offrir des débouchés dans l'optique d'un développement durable;
- c) Contribution au renforcement des capacités structurelles et institutionnelles, non seulement en accordant une assistance financière et technique, mais aussi en améliorant l'accès aux marchés et en facilitant le transfert de technologie et les entrées de capitaux;
- d) Création de fonds spéciaux pour faciliter les initiatives nationales en faveur de la diversification économique dans les pays en développement;
- e) Instauration de partenariats plus larges avec le secteur privé et la société civile afin que les objectifs fixés en matière de diversification économique puissent être plus aisément atteints et que les initiatives prises dans ce domaine produisent les résultats escomptés.
